

CAP locales de préparation
à la liste d'aptitude pour la sélection
aux grades de Contrôleur et d'Inspecteur Année 2015

COMPTE RENDU des réunions du 6 novembre 2014

Les CAPL n° 1 et n° 2 de préparation de la liste d'aptitude pour la sélection de B en A et de C en B ont été convoquées le **Jeudi 6 novembre 2014**.

Dans leur déclaration liminaire, les élu-e-s CGT Finances Publiques ont entendu rappeler leur attachement au concours, considérant celui-ci comme la voie de recrutement privilégiée, la plus juste et la plus objective.

Reconnaissant néanmoins que, pour de multiples raisons, un certain nombre d'agents ne souhaitaient ou ne pouvaient pas accéder au grade supérieur par cette voie, les élu-e-s CGT ont revendiqué une fois encore, la mise en **place d'un réel examen professionnel** en substitution à la liste d'aptitude basée sur une évaluation-notation variable d'un chef de service à l'autre et parfois totalement déconnectée de la valeur réelle de l'agent.

Estimant que le minimum de transparence et d'objectivité voudrait qu'un rapport soit rédigé pour chaque candidat afin que les dossiers puissent être examinés sur les mêmes bases, les élus ont réaffirmé la position de la CGT pour l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés « excellent ».

Ils ont également réclamé l'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.

Cela étant, prenant acte de ce cadre imposé et après avoir souligné qu'il n'était pas question pour nous de cautionner ni de participer au classement des « plus méritants », les élu-e-s se sont attachés à agir pour assurer une équité et obliger à la transparence dans le traitement des dossiers.

Les critères de sélection ont été rappelés par la direction :

Ainsi

→, la notation globale et la notation chiffrée restent des éléments déterminants. Les ruptures dans la notation sont examinées attentivement.

→ Les aptitudes à exercer dans le grade supérieur sont également mises en avant. La direction a assuré cependant tenir compte du fait que de par la nature du poste qu'il occupe, un agent peut être amené à ne pas faire d'encadrement (critère pour la sélection de B en A).

⊗ il est tenu compte aussi de la participation à des groupes de travail, à la formation professionnelle.

⊗ L'âge du candidat n'est pas un obstacle étant entendu néanmoins que les plus jeunes ont toujours la possibilité de concourir.

Madame Font a reconnu que l'exercice comportait forcément une certaine part de subjectivité mais que **le compte rendu d'entretien constituait le « socle » d'appréciation**.

Sur ce point, nous ne rappellerons jamais assez l'importance d'examiner attentivement le compte rendu de l'entretien professionnel et de ce qui en ressort, la vigilance dont chacun doit faire preuve par rapport à ce qui figure dans chacune des rubriques concernées (résultats professionnels, objectifs, acquis de l'expérience prof, perspectives d'évolution, tableau synoptique, appréciation générale) et l'importance de faire appel dès lors que l'on pressent un recul ou un « creux » dans l'appréciation ou lorsque l'on n'obtient aucune majoration.

Les listes des agents classés « excellents » a été diffusée sur Ulysse Morbihan.

CAPL Liste d'aptitude de B en A

Au niveau départemental, 277 agents (dans les 4 spécialités) pouvaient postuler. 46 agents (contre 39 l'année dernière) ont candidaté pour la liste d'aptitude (26 filière fiscale contre 24 en 2013 / 20 filière gestion publique contre 15 en 2013)

Avant la CAPL, 5 Agents figuraient sur la liste préparatoire dans la catégorie A "excellent" (4 d'entre eux y figuraient déjà l'année dernière).

7 Agents dans la catégorie B "très bon".

Les 34 autres agents étaient proposés dans la catégorie N "à revoir".

D'entrée, Madame Font a indiqué que **2 agents tout au plus seraient « promouvables »**.

Elle a rappelé que les marges de manœuvre des uns et des autres pour abonder les listes seraient limitées afin de ne pas figer ces dernières pour le futur ; la volonté étant aussi de ne pas déclasser les candidats.

A l'issue des débats, après que les organisations syndicales aient évoqué une majorité de dossiers, aucun n'est passé de « très bon » à « excellent ».

1 seul candidat est passé de « à revoir » à « très bon » alors qu'il y en avait 2 en 2012 et 2013.

Nous avons prévenu personnellement tous les candidats que nous avons défendu au cours de cette CAPL.

CAPL liste d'aptitude C en B

Potentialités de promotions: 8

Nombre de candidats : 98

Avant l'examen des dossiers, 7 agents étaient classés en « excellent », 9 en « très bon » et 82 « à revoir ».

Nous avons défendu tous les dossiers pour lesquels nous avons été mandatés. Nous avons contacté au préalable tous nos adhérents afin de préparer au mieux leur défense.

Après l'évocation des dossiers par les élu-e-s, la parité administrative a fait évoluer les listes :

– 4 agents classés « très bon » intègrent la liste des « excellents »

– 6 agents classés « à revoir » intègrent la liste des « très bon ».

La Direction porte seule la responsabilité du classement des agents « excellents », les représentants du personnel n'interviennent à aucun moment.

Nous avons averti personnellement tous les candidats que nous avons défendu au cours de cette CAPL.

Nous constatons que les possibilités de promotion par liste d'aptitude se réduisent considérablement chaque année.

Cela est préoccupant quant aux possibilités de promotion à venir dès lors que le nombre de places au concours n'augmente pas et aurait même plutôt tendance à diminuer.

La CGT FIP 56 et les autres organisations syndicales ont voté contre les propositions de l'administration.

La CGT a expliqué que son vote ne visait pas les agents qui postulaient à la liste d'aptitude.

Les représentants CGT ont entendu rappeler que leur vote contre visait seulement un mode de sélection laissant trop de place à l'arbitraire et à la subjectivité.

Vos élu-e-s :

CAPL A : Sophie RAULT

CAPL B : Christophe RISSEL

Liste des élu-e-s CGT
Élections professionnelles du 4 décembre 2014

	CAPL 1	CAPL 2	CAPL 3
Titulaires	Sophie RAULT	Christophe RISSEL (C1)	Olivier AMICEL (AAP1) Anouk LE CLOEREC (AAP2)
Suppléant-e-s	Loïc SPEGAGNE	Ilango NADARASSIN(C1)	Isabelle LANDRIER (AAP1) Mickaël MOREAU (AAP2)

N'hésitez pas à les contacter pour vos demandes de mutations, entretien professionnel, tableau d'avancement et liste d'aptitude.